1101433301

DATE DEPOT : 2011-02-15

NUMERO DE DEPOT : 2011R014741

N° GESTION : 1998B08303

N° SIREN : 419020193

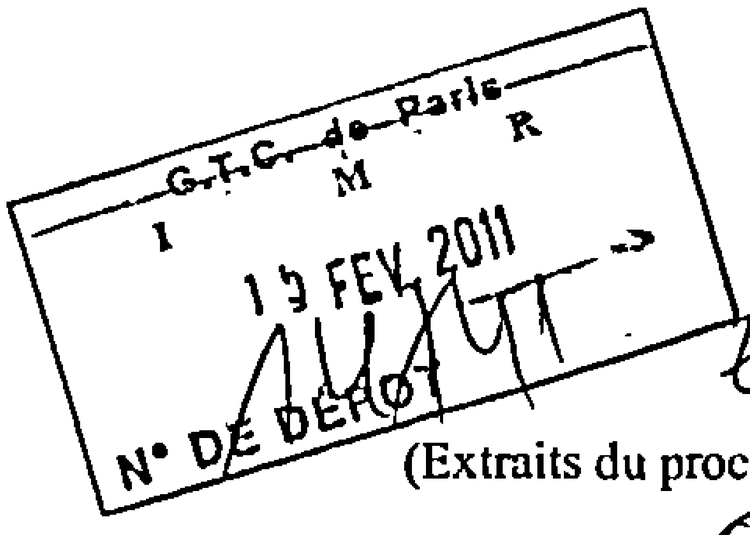
DENOMINATION : ABE CLEARING

ADRESSE : 4 R DE GALLIERA 75116 PARIS

DATE D'ACTE : 2008/06/27

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE :



ABE CLEARING, SAS à capital variable
4 rue Galliera 75116 PARIS, 419 020 193 RCS PARIS

Assemblée Générale

27 juin 2008

(Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 juin 2008)

Les associés (les « Associés ») d'ABE CLEARING S.A.S. à capital variable (« ABE CLEARING » ou la « Société ») se sont réunis le vendredi 27 juin 2008 à 14 heures dans les locaux du « Helsinki Fair Centre », Messuaukio 1, Helsinki, Finlande.

La liste de présence est jointe en Annexe 1.

M. Giorgio FERRERO préside l'Assemblée Générale en sa qualité de Président de la Société.

Le Président accueille l'ensemble des représentants des Associés et, constatant que le quorum est atteint, 61 Associés sur 68 étant représentés à l'Assemblée, déclare que l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

.../...

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

En l'absence de suggestions d'amendements, le Président soumet au vote de l'Assemblée Générale la résolution suivante :

« L'Assemblée Générale approuve l'ordre du jour de l'assemblée du 27 juin 2008, tel qu'inclus dans les documents adressés aux Associés en vue de cette assemblée ».

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour de l'assemblée est joint en Annexe 2.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRELIMINAIRE DE L'ASSEMBLEE DU 6 JUIN 2007

En l'absence de suggestions d'amendements, le Président soumet au vote de l'Assemblée Générale la résolution suivante :

« L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 6 juin 2007, tel qu'inclus dans les documents adressés aux Associés en vue de cette assemblée ».

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

.../...

5. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2007 (RESOLUTIONS ORDINAIRES DES ASSOCIES)

Le Président invite M. François BOELS à présenter les comptes de l'exercice 2007.

.../...

5.1 RESOLUTION PORTANT SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2007

Après la présentation des comptes annuels d'ABE CLEARING, le Président donne lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice courant du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007.

Le texte des rapports a été envoyé avec les documents adressés aux Associés en vue de l'assemblée.

En l'absence de questions et de commentaires, le Président soumet au vote la résolution suivante relative aux comptes annuels, au bilan et à la gestion de la Société :

« L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture, par le Président, du Rapport du Conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve :

- *les comptes annuels et le bilan de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2007, tels qu'ils ont été présentés,*

- *la gestion de la Société, telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et rapports.*

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion au cours de l'exercice 2007 et au commissaire aux comptes au titre de son mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'article L227-10 du Code de Commerce concernant en particulier les conventions conclues entre (i) la Société et ii) son Président ou l'un de ses dirigeants, constate qu'aucune convention de ce type n'a été conclue par la Société au cours de l'exercice 2007. »

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

5.2 RESOLUTION PORTANT SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

En l'absence de questions et de commentaires, le Président soumet au vote de l'Assemblée Générale la résolution suivante relative à l'affectation des résultats financiers de la Société pour l'exercice 2007 :

« L'Assemblée Générale constate que les comptes annuels 2007 présentent un profit de 448,085 EUR. Elle décide d'affecter ce profit au poste Report à nouveau ».

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

6. INFORMATION SUR LA SITUATION FINANCIERE DE L'ANNEE 2008

M. François BOELS présente la situation financière d'ABE CLEARING en 2008.

.../...

7. APPROBATION DE MODIFICATIONS AUX STATUTS D'ABE CLEARING (RESOLUTIONS EXTRAORDINAIRES DES ASSOCIES)

Sur proposition du Conseil d'Administration, la résolution qui suit est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des Associés d'ABE CLEARING du 27 juin 2008 par une Résolution Extraordinaire des Associés conformément à l'Article 28(ii)(c) des statuts d'ABE CLEARING société par actions simplifiée à capital variable (Article qui deviendra l'Article 28(ii)(d) à la date d'effet de la présente résolution si celle-ci est approuvée par les Associés) :

"Les statuts d'ABE CLEARING société par actions simplifiée à capital variable ("ABE CLEARING") ont été adoptés dans leur version initiale par les Associés fondateurs de la société le 20 mai 1998;

Les statuts ont été modifiés par Résolutions Extraordinaires des Associés lors des Assemblées Générales tenues le 4 décembre 1998, le 23 mai 2002, et le 27 mai 2004;

Les Associés souhaitent renouveler l'applicabilité des dispositions relatives à l'inaliénabilité des Actions telles qu'elles figurent à l'Article 10.2 des statuts pour une période de dix (10) ans à partir de la date de la présente Assemblée Générale des Associés, et les modifications y relatives seront soumises à l'approbation des Associés par une résolution séparée devant être approuvée à l'unanimité des Associés ;

Une clarification de l'objet de la société est souhaitable afin d'y inclure expressément (i) la création de systèmes au delà de leur exploitation et de leur gestion et (ii) la possibilité pour la société de procéder à des prises de participations ou à des apports dans d'autres sociétés, de créer des sociétés nouvelles ou de procéder à des fusions ou à des scissions ;

Conformément aux possibilités offertes par les dispositions de la loi française en vigueur depuis le 1er août 2003, il est souhaitable de modifier les statuts afin de conférer au Directeur Général des pouvoirs de représentation de la société dans ses rapports avec les tiers équivalents à ceux dont le Président est investi ;

Une mise à jour s'impose, en vue de mettre les Articles 25.1, 26 et 28(ii) des statuts en conformité avec la législation en vigueur ;

Au vu de ce qui précède, et sur proposition du Conseil d'Administration, les Associés décident, à la majorité prévue par les statuts pour les Résolutions Extraordinaires des Associés (Article 28(ii)) d'apporter les modifications aux statuts telles qu'elles sont reprises dans la version des statuts jointe pour faire partie intégrante de la présente résolution (à l'exclusion des modifications à l'Article 10.2 relatives à l'inaliénabilité des Actions qui n'entreront en vigueur qu'à la suite de l'approbation par les Associés de la résolution portant sur ces modifications) avec effet à partir du jour suivant la date d'opprobation par les Associés de la présente Résolution Extraordinaire des Associés.

Les Associés donnent tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes les formalités relatives à la modification des présents statuts telle qu'elle résulte de la présente Résolution Extraordinaire des Associés.

Les termes définis figurant dans cette Résolution Extraordinaire des Associés auront la signification qui leur est attribuée dans les statuts d'ABE CLEARING, à moins qu'une définition différente ne soit reprise dans la présente Résolution Extraordinaire des Associés ou à moins que le contexte ne le permette pas.

Une copie des statuts tels que modifiés par la présente Résolution Extraordinaire des Associés sera annexée au procès-verbal de la présente Assemblée Générale des Associés, et les modifications à l'Article 10.2 qui font l'objet de la résolution sur les modifications à l'Article 10.2 soumise à la présente Assemblée Générale des Associés feront partie de cette copie des statuts à condition que ladite résolution ait été approuvée par les Associés."

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Sur proposition du Conseil d'Administration, la résolution qui suit portant sur des modifications à l'Article 10.2 des statuts d'ABE CLEARING est soumise à l'approbation à l'unanimité des Associés lors de l'Assemblée Générale d'ABE CLEARING du 27 juin 2008 :

"Conformément à l'Article 10.2 des statuts tel qu'en vigueur à ce jour, les Actions de la société sont inaliénables sauf dans les cas spécifiques prévus dans les statuts ;

Les Associés souhaitent renouveler l'applicabilité des dispositions relatives à l'inaliénabilité des Actions pour une période de 10 (dix) ans à compter de la date de la présente Assemblée Générale des Associés ;

La loi française et l'Article 29.6 des statuts imposent que toute modification aux dispositions des statuts relatives à l'inaliénabilité des Actions soit approuvée par les Associés à l'unanimité ;

Au vu de ce qui précède, et sur proposition du Conseil d'Administration, les Associés décident que l'Article 10.2 des statuts est modifié et sera libellé comme suit : "Pendant une période de dix (10) ans à compter de l'Assemblée des Associés du 27 juin 2008, soit jusqu'au 27 juin 2018, les Actions sont inaliénables sauf (i) en cas d'agrément du projet de cession donné à l'unanimité

des Associés dans les conditions stipulées à l'Article 10.3 et (ii) dans les cas prévus aux Articles 14.3, 15.1 et 15.2".

Les Associés prennent note que les modifications à l'Article 10.2 des statuts telles que décrites ci-dessus n'entreront en vigueur qu'à la condition qu'elles soient approuvées à l'unanimité de tous les Associés y inclus ceux qui n'auraient pas pris part au vote sur cette résolution lors de la présente Assemblée Générale, et les Associés décident que cette résolution sera soumise par correspondance à l'approbation des Associés qui ne sont pas présents ou représentés à la présente Assemblée Générale.

Les modifications à l'Article 10.2 des statuts prévues dans cette Résolution des Associés entreront en vigueur à la date à laquelle l'approbation de la présente résolution par tous les Associés aura été obtenue.

Les Associés donnent tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes les formalités relatives à la modification des présents statuts telle qu'elle résulte de la présente Résolution des Associés.

Les termes définis figurant dans cette Résolution des Associés auront la signification qui leur est attribuée dans les statuts d'ABE CLEARING, à moins qu'une définition différente ne soit reprise dans la présente Résolution des Associés ou à moins que le contexte ne le permette pas."

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des Associés, les sept Associés non représentés à la présente Assemblée Générale d'ABE CLEARING ayant exprimé leur approbation par correspondance pendant ou préalablement à la présente Assemblée.

8. <u>RATIFICATION DE LA COOPTATION DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>
(RESOLUTION ORDINAIRE DES ASSOCIES)

En l'absence de questions et de commentaires, le Président soumet au vote de l'Assemblée Générale la résolution suivante :

"Le Président informe l'Assemblée Générale que, à la suite de la démission d'Elizabeth Yeates de son statut de membre du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination de M. Paul Rohan, Allied Irish Banks, en qualité de membre du Conseil d'Administration pour pourvoir le poste vacant à la suite de cette démission et pour la durée du mandat restant à courir.

Conformément à l'article 18.5 des statuts, l'Assemblée Générale ratifie la nomination de M. Paul Rohan en qualité de membre du Conseil d'Administration pour un mandat s'achevant le jour de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Le Président informe également l'Assemblée Générale que, à la suite de la démission d'Alfredo Rodriguez Pinilla de son statut de membre du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination de M.

José Luis Fernandez Iglesias, BBVA, en qualité de membre du Conseil d'Administration pour pourvoir le poste vacant à la suite de cette démission et pour la durée du mandat restant à courir.

Conformément à l'article 18.5 des statuts, l'Assemblée Générale ratifie la nomination de M. José Luis Fernandez Iglesias en qualité de membre du Conseil d'Administration pour un mandat s'achevant le jour de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008."

9. ELECTION DE CINQ MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(RESOLUTION ORDINAIRE DES ASSOCIES)

Le Président informe les Associés que cinq administrateurs parmi ceux nommés par l'Assemblée Générale du 24 juin 2005 étaient nommés pour un mandat expirant à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Les Administrateurs dont le mandat expire cette année sont :

- M. Jean-Paul Aeberhardt, Crédit Agricole
- Mme Kristine De Lepeleire, KBC Bank
- M. Olli Kähkönen, Nordea Bank Finland
- M. Gordon Stuart, The Royal Bank of Scotland
- M. Christian Westerhaus, Deutsche Bank

Les candidats sont les personnes suivantes :

- M. Jean-Paul Aeberhardt, Crédit Agricole
- Mme Kristine De Lepeleire, KBC Bank
- M. Pip Evans, Barclays Bank
- M. Olli Kähkönen, Nordea Bank Finland
- M. Christian Westerhaus, Deutsche Bank

Les candidats élus par l'Assemblée Générale sont :

- M. Jean-Paul Aeberhardt, Crédit Agricole
- Mme Kristine De Lepeleire, KBC Bank
- M. Pip Evans, Barclays Bank
- M. Olli Kähkönen, Nordea Bank Finland
- M. Christian Westerhaus, Deutsche Bank

Conformément à l'article 18.2 des statuts de la Société, les nouveaux administrateurs sont élus pour un mandat de trois ans, renouvelable. Leur mandat expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le Président félicite les membres du Conseil qui viennent d'être élus ou réélus.

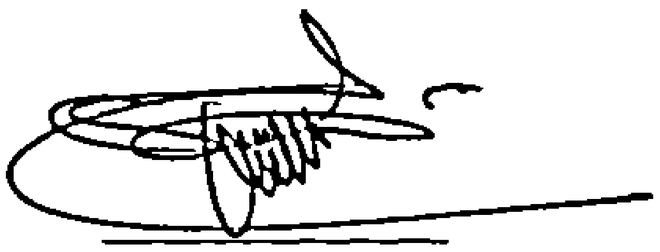
10. QUESTIONS DIVERSES ET PROCHAINE ASSEMBLEE

La prochaine Assemblée Générale est prévue en juin 2009.

.../...

Le Président clôt l'Assemblée Générale à 16 heures.

[Fin des extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 juin 2008]



LE PRESIDENT
M. Giorgio Ferrero



LE REPRESENTANT D'UN ASSOCIE

Annexe 1

Liste de présence

Associés représentés :

ABN-AMRO BANK
ALLIED IRISH BANKS
BANCA NAZIONALE DEL LAVORO
BANCA POPOLARE DI MILANO
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA
BANCO COMERCIAL PORTUGUES
BANCO DE SABADELL
BANCO ESPAÑOL DE CREDITO
BANCO ESPIRITO SANTO
BANCO POPOLARE
BANCO POPULAR ESPANOL
BANCO SANTANDER
BANK AUSTRIA CREDITANSTALT
BANK OF IRELAND
BANK OF TOKYO-MITSUBISHI UFJ LTD.
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL
BARCLAYS BANK
BNP PARIBAS
BRED BANQUE POPULAIRE
CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE
CAIXA GERAL DE DEPOSITOS
LA CAIXA
CAJA MADRID
CITIBANK
COMMERZBANK
CREDIT AGRICOLE
DANSKE BANK
DEUTSCHE BANK
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
DnB NOR BANK
DRESDNER BANK
DZ BANK
EFG EUROBANK
ERSTE BANK
FORTIS BANK
HSBC BANK
HYPOVEREINSBANK
ING BANK
INTESA SANPAOLO
JPMORGAN CHASE BANK
KBC BANK
KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE

LANDESBANK BADEN-WÜRTTEMBERG
LLOYDS TSB BANK
NATIONAL WESTMINSTER BANK
NATIXIS
NORDEA BANK FINLAND
POHJOLA BANK
RABOBANK NEDERLAND
RAIFFEISEN ZENTRALBANK ÖSTERREICH
ROYAL BANK OF SCOTLAND
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN
SOCIETE GENERALE
STANDARD CHARTERED BANK
SVENSKA HANDELSBANKEN
SWEDBANK
UBS AG
UNICREDIT SPA
WACHOVIA BANK
WESTLB AG

Associés non représentés ayant cependant approuvé par correspondance la résolution portant sur des modifications à l'Article 10.2 des statuts d'ABE CLEARING :

ALPHA BANK
BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA
BANK OF AMERICA
CREDIT DU NORD
HSBC FRANCE
NATIONAL AUSTRALIA BANK
NATIONAL BANK OF GREECE

Annexe 2

Ordre du jour de l'Assemblée

1. Approbation de l'ordre du jour

2. Approbation du procès-verbal préliminaire de l'Assemblée Générale du 6 juin 2007

3. Rapport du Conseil d'Administration sur les activités de la Société

4. Rapport sur les activités des comités
   4.1 Comité d'audit et de finance (« Audit and Finance Committee »)
   4.2 Comité opérationnel et technique (« Operations and Technical Committee »)
   4.2 Comité de stratégie et de politique (« Strategy and Policy Committee »)
   4.4 Groupe de conseil juridique (« Legal Advisory Group »)

5. Approbation des comptes de l'exercice 2007
   (Résolutions Ordinaires des Associés)
   5.1 Résolution portant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007
   5.2 Résolution portant sur l'affectation des résultats

6. Information sur la situation financière de l'année 2008

7. Approbation de modifications aux statuts d'ABE CLEARING
   (Résolutions Extraordinaires des Associés)

8. Ratification de la cooptation de membres du Conseil d'Administration
   (Résolution Ordinaire des Associés)

9. Election de cinq membres du Conseil d'Administration
   (Résolution Ordinaire des Associés)

10. Questions diverses et prochaine assemblée.